

Formulaire d'inscription

Merci de renvoyer le bulletin au CDRP 21 (voir adresse au dos)

Sexe : Féminin Masculin

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

N° de carte 2009 (en cas de renouvellement) :

Adresse :

CP : Ville :

Mail :@.....

Les membres de la famille (conjoint/concubin, petits enfants et enfants de moins de 25 ans) compris dans la licence familiale (FR / FRA / FMPN / FRAMP) sont :

1/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance :

2/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance :

3/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance :

4/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance :

5/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance :

Rappel des missions du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP)

- Permettre aux usagers de disposer d'un réseau de sentiers adaptés aux diverses pratiques de la randonnée pédestre (sportives, touristiques, à destination des personnes à mobilité réduite).
- Gérer et former les équipes de baliseurs (plus de 165 en Côte-d'Or) qui interviennent sur près de 3000 kilomètres de sentiers (toutes catégories confondues).
- Assurer pour le compte du Conseil Général, la surveillance des sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et d'une manière générale sur l'ensemble des sentiers balisés (GR et PR) et autres itinéraires d'intérêt général.
- Il assure la mise en place du réseau Eco-veille sur le département de la Côte-d'Or.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
notre site
Internet :



www.cotedor-randonnee.com

Côte-d'Or Randonnée

Ensemble, protégeons les
sentiers de Côte-d'Or

Bulletin d'adhésion 2009-2010



LE BUT DE L'ASSOCIATION CÔTE-D'OR RANDONNÉE

- Permettre aux randonneurs qui pratiquent seuls, en famille ou entre amis, de prendre une licence à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, sans passer par un club « ordinaire ».
- Permettre à toute personne d'être licenciée auprès de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, si elle ne dispose pas d'une association affiliée à proximité de son domicile.
- Soutenir l'action des bénévoles : notamment en matière d'aménagement, de balisage et d'entretien des sentiers.
- Défendre la pratique de la randonnée en Côte-d'Or et en France.

L'association Côte-d'Or Randonnée ne propose pas de programme de randonnées.

Chaque adhérent est libre.



LA LIBERTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ !

Adhérer à Côte-d'Or Randonnée c'est aussi bénéficier des avantages de la licence FF Randonnée :

- Etre assuré en France et à l'étranger** (responsabilité civile et accidents corporels).
- Réductions sur des séjours ou des hébergements**, notamment chez Azuréva, Val-VVF Villages, Villages Cap France, VTF, Clubaventure, Renouveau Vacances.
- Tarifs préférentiels sur les abonnements à :**
 - Passion Rando magazine
 - Terre Sauvage
- Accès aux formations** dispensées aux niveaux départemental et régional :
 - Stage de balisage, pour ceux qui souhaitent s'investir dans l'action du CDRP 21 en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers.
 - Stage de formation aux premiers secours, adaptés à la pratique de la randonnée.
 - Stage GPS de randonnée
 - Stage d'initiation à la lecture de carte et à l'orientation, de découverte du milieu naturel et du patrimoine.
 - Stage de formation Animateur de randonnée niveau 1.
 - Stage de sensibilisation et d'initiation au bivouac en milieu enneigé.
 - Stage Animateur raquettes / milieu enneigé
 - Brevet Fédéral d'animateur de randonnée pédestre, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

LA LICENCE FFRP ET SES GARANTIES

Licences individuelles	Tarifs	Licences Familiales	Tarifs
IR – assurance responsabilité civile (R)	22 €	FR – responsabilité civile (R)	41,50 €
IRA – assurance R + accidents corporels (A)	23,80 €	FRA – assurance R + accidents corporels (A)	45,40 €
		FRAMP – FRA Monoparentale	29 €
IMPN – assurance RA+ Multiloisirs Pleine Nature (MPN)	32,30 €	FMPN – assurance RA+ Multiloisirs Pleine Nature (MPN)	61,80 €

Domaine des garanties	IR/FR	IRA/FRA/FRAMP	IMPN/FMPN
Activités assurées • pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier • cheminements sur sentiers balisés ou non et hors sentiers, y compris sur des sentiers possédant des aménagements destinés à faciliter la progression (échelles et mains courantes) et sur la neige, sans limite d'altitude en montagne, à pied, avec raquettes à neige, ski de fond ou marche nordique. • le trajet A / R « domicile - lieu de la randonnée » est couvert, en complément de l'assurance automobile obligatoire MAIS SONT EXCLUS : Les parcours exigeant un matériel spécifique de sécurité à la haute montagne (alpinisme, glacier, via ferrata, escalade)	•	•	•
Complément MPN (Multiloisirs Pleine Nature) • La randonnée alpine et de montagne avec parcours sur glaciers, passages de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation P.D. (Peu Difficile) de l'échelle internationale de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné. • Des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : cyclotourisme, VTT ; activités d'eau vive : canoë-kayak, canyonisme, raft, hot-dog, nage en eau vive ; via ferrata ; sports de glisse hivernaux : ski alpin et disciplines associées sur piste et hors piste dans le domaine des stations, ski de montagne sur piste et hors piste dans le domaine skiable des communes avec matériel ad hoc sans toutefois dépasser la cotation P.D., 2.3 ou S.3 (pour toute info consulter www.fme.fr). Plus généralement les pratiques de loisirs en plein air : footing, boules, pêche, golf, équitation, patinage sur glace et à roulettes, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, plongée en apnée.	Néant	Néant	•
Nature et montants des garanties	IR/FR	IRA/FRA/FRAMP	IMPN/FMPN
Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés • Tous dommages confondus : 10 000 000 €. • Dommages matériels et immatériels consécutifs : 1 500 000 €. -par incendie ou dégâts des eaux hors des locaux permanents : 1 500 000 €. -dommages aux biens confiés : 20 000 € (franchise 75 €).	•	•	•
Frais de recherche et de secours : 7 500 € Défense pénale et recours contre un tiers • 30 000 € (franchise d'intérêts en cause : 200 € pour les recours judiciaires)	•	•	•
Accidents corporels • Décès 10 000 € : majoration de 10 % (maximum 30 %) par enfant mineur à charge • Invalidité permanente : -jusqu'à 65% : sur la base de 20 000 €. -de 65 à 100 % : versement intégral de 30 000 €. • Frais de traitement (sous déduction des prestations sociales et mutualistes) : -150 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale -forfaits : 200 € par dent (maximum 4) -lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille. -autres prothèses : 200 € • Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale, à hauteur de 100 €. • Frais de rapatriement : 2 500 €. • Frais de transport : 1 500 €.	Néant	•	•
Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à l'activité pratiquée : 500 € (franchise 30 €).	Néant	•	•
Assistance en cas d'accident ou de maladie à plus de 50 km du domicile, après une nuit d'hospitalisation. • Evacuation jusqu'à un centre médical, y compris en hélicoptère (frais réels). • Frais évacuation piste de ski : 500 € • Rapatriement et transport sanitaire (frais réels). • Transport d'un membre de la famille (frais réels). • Rapatriement du corps après décès (frais réels). • Soins médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 7 500 €. • Caution pénale à l'étranger : 15 500 €.	Néant	•	•

Pour randonner dans les meilleures conditions et apporter mon soutien à l'action de la Fédération Française de Randonnée Pédestre,

Je souscris à la licence (adhésion à Côte-d'Or Randonnée incluse) :

Individuelle

ou

Familiale

IR - 22 €

FR - 41,50 €

IRA - 23,80 €

FRA - 45,40 €

IMPN - 32,30 €

FMPN - 61,80 €

FRAMP - 29 €

Je note que la licence est valable du 01/09/2009 au 31/08/2010 et que l'assurance rattachée est valable du 01/09/2009 au 31/12/2010.

Je souhaite m'abonner à *Passion Rando magazine* pour 4 numéros trimestriels au tarif préférentiel de 4 €.

Je joins un chèque de €
Libellé à l'ordre de Côte-d'Or Randonnée.

Bulletin à renvoyer à :

CDRP 21
19 rue Ferdinand de Lesseps – BP 1601
21035 DIJON Cedex

FFRandonnée

Comité départemental
Côte-d'Or

www.cotedor-randonnee.com

Mail : cdrp21@wanadoo.fr
Tél. : 03 80 63 64 60